

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'OLORON ET
DES VALLEES DU HAUT-BEARN
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

SÉANCE DU 15 JUIN 2017

Etaient Présents, 57 titulaires, 3 suppléants, 9 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Didier BAYENS, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOIBE, Jean LABORDE, Michel LAUGA, Lydie CAMPELLO, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Pierre-Félix CAUHAPE, Françoise BESSONNEAU, Fabienne MENE-SAFFRANE, Jacques NAYA, Daniel LACRAMPE, Maylis DEL PIANTA, Gérard ROSENTHAL, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Pierre SERENA, Maïté POTIN, Aracéli ETCHENIQUE, Valérie SARTOLOU, David CORBIN, André LABARTHE, Marylise GASTON, Jean-Etienne GAILLAT, Robert BAREILLE, Anne BARBET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Martine MIRANDE, Christophe GUERY

Pouvoirs :

Michel CONTOU-CARRERE	à	Evelyne BALLIHAUT
France JAUBERT-BATAILLE	à	Elisabeth MÉDARD
Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
Marc OXIBAR	à	Fabienne MENE-SAFFRANE
Dominique FOIX	à	Daniel LACRAMPE
Bernard UTHURRY	à	Marylise GASTON
Aurélie GIRAUDON	à	Robert BAREILLE
Gérard BURS	à	Patrick MAUNAS

Suppléants : Gérard DARSONVILLE suppléant de Henri BELLEGARDE
Marthe CLOT suppléante de Jean LASSALLE
Muriel BIOT suppléante de Pierre ARTIGUET

Absents : Yvonne COIG (excusée), Joseph LEES (excusé), Alain CAMSUZOU (excusé), Alain TEULADE, Gérard LEPRETRE, Rosine CARDON, Didier CASTERES, Jacques MARQUEZE (excusé)

le 21 JUIN 2017
RAPPORT N° 170615-03-ADM-
SOUS-PRÉFECTURE
OLORON S^{TE} MARIE

**ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'OLORON ET DES VALLEES
DU HAUT-BEARN A LA PRESTATION ARCHIVES DU CDG 64**

M. AURISSET indique que les archives des collectivités territoriales sont composées de l'ensemble des documents -quels que soient leur date, leur lieu de conservation, leur forme, et leur support-

produits ou reçus par l'administration dans l'exercice de son activité. Elles sont imprescriptibles et inaliénables.

En tant que producteurs d'archives publiques, élus et fonctionnaires doivent respecter une législation (CGCT et Code du Patrimoine) et un cadre réglementaire en matière d'archives.

C'est une dépense obligatoire inscrite au budget pour assurer la conservation et la mise en valeur des documents.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques propose une prestation Archives à l'ensemble des collectivités des Pyrénées-Atlantiques.

Dès 2015, une archiviste du CDG64 est intervenue en vallée d'Aspe pour établir un état des lieux des archives à la demande de la Communauté de Communes.

En 2016, les archives de la Communauté de Communes du Piémont Oloronais ont également fait l'objet d'un rapport de visite par le CDG.

En outre, une présentation en Bureau de la CCPO par les archivistes a eu lieu fin novembre à l'issue de laquelle les élus présents ont pris conscience à la fois des contraintes administratives et juridiques liées à cette problématique et de la nécessité d'organiser, sur l'ensemble des territoires fusionnés, un travail global.

Dans un premier temps, pour 2017, il est proposé de procéder au classement intégral des archives de la vallée d'Aspe (tri, élimination, classement, rédaction d'un inventaire et formation du personnel) pour une mission estimée à 100 heures de travail pour un montant de 25 000 € TTC. Les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif 2017.

Dans l'avenir, il s'agira d'engager une réflexion globale sur l'archivage des documents des 4 Communautés de Communes.

Oùï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ADHERE** à compter du 15 juin 2017 à la prestation Archives du Pôle Missions Temporaires du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées Atlantiques,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention avec le CDG 64,
- **DECIDE** d'engager une réflexion globale sur l'archivage des documents (personnel, lieu de stockage, mutualisation des archives intercommunales et communales, etc...).

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 15 juin 2017

Suivent les signatures



Affiché le 21.06.17



REÇU

le 21 JUIN 2017

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE

Le Président

Daniel LACRAMPE